



Les nouveaux portefeuilles Chorus II Vos placements passent à un niveau supérieur!

Aller au devant de vos besoins et de vos attentes en matière de placement est une priorité pour l'équipe des Fonds Desjardins et c'est dans cette optique que les nouveaux portefeuilles Chorus II ont été créés. Simples et novateurs, ces portefeuilles uniques sur le marché vous aident à optimiser votre rendement net après impôt, tout en vous procurant des avantages distinctifs.

À chaque investisseur son portefeuille Chorus II

Ces nouveaux portefeuilles sont conçus pour vous aider à accumuler et à faire croître votre capital au cours de votre vie active. Ils facilitent votre passage en douceur à la retraite alors que vous avez besoin de revenus réguliers. Les portefeuilles Chorus II comportent de nombreuses améliorations qui répondent à vos priorités. En voici un aperçu :

Fiscalité avantageuse

Les portefeuilles Chorus II sont désormais offerts en catégorie de société, ce qui favorise la croissance de votre portefeuille hors des régimes enregistrés. La structure d'un portefeuille en catégorie de société permet notamment de reporter l'impôt à payer sur le gain en capital lors des transferts entre portefeuilles, ce qui contribue à la croissance de votre capital. Ce type de structure permet également de réduire de façon significative le montant des distributions imposables en fin d'année. De plus, si votre situation change au fil des ans vous pouvez modifier votre choix de portefeuille, sans incidence fiscale immédiate. En effet, l'impôt que vous ne payez pas immédiatement demeure dans votre portefeuille afin que vous puissiez profiter encore plus de la croissance du marché. Un avantage... tout net!

Flexibilité du revenu

Les portefeuilles Chorus II vous procurent une plus grande flexibilité au chapitre des options de revenu à la retraite. Vous pouvez ainsi choisir entre deux taux de distribution préétablis, soit un taux qui favorise

la longévité du capital et un autre, plus élevé, qui vise à maximiser le revenu. Au besoin, vous pouvez aussi déterminer un revenu sur mesure et le modifier en tout temps, afin de pouvoir répondre à vos besoins particuliers. Vous obtenez alors la flexibilité que vous recherchez dans un portefeuille car c'est celui-ci qui s'adapte à votre situation, et non l'inverse.

Gestion dynamique

Alors que le rééquilibrage des portefeuilles disponibles sur le marché est généralement automatisé, notre équipe d'experts en gestion de placements prend en charge celui des portefeuilles Chorus II. Ainsi, nos gestionnaires disposent d'une plus grande latitude pour saisir les occasions de marché et procèdent au rééquilibrage dans des circonstances optimales. Nos experts travaillent pour vous afin d'optimiser le rendement tout en diminuant le risque.

Tarification concurrentielle

La tarification des portefeuilles Chorus II est d'autant plus concurrentielle qu'elle est dégressive en fonction du montant détenu dans toutes les solutions de placement Desjardins. Plus votre investissement est important, plus les rabais auxquels vous avez droit le sont aussi! Ces rabais sont versés trimestriellement dans votre compte sous forme de parts additionnelles. Voilà une autre façon de bonifier le rendement de votre portefeuille!

(Voir page 2, Vos placements...)

BULLETIN
TRIMESTRIEL
D'INFORMATION
FINANCIÈRE

En bref

Les nouveaux portefeuilles Chorus II	1
Le futé	2
Concours « Fini la paperasse »	2
Gestionnaire de fonds Baker Gilmore	3
Le fil exécutif	3
Dialogue avec les entreprises	4

Bonne
année!

Solutions de placement



Coopérer pour créer l'avenir

(Suite de la page 1, Vos placements...)

Diversification habile

Les portefeuilles Chorus II investissent dans des obligations et des actions de premier ordre de toutes les régions du monde et de tous les secteurs de l'économie. En outre, ils vous offrent un accès privilégié aux marchés des métaux précieux et des ressources naturelles. Les fonds négociés en bourse, intégrés à tous nos portefeuilles, accentuent la diversification de vos investissements. Cette diversification et notre gestion dynamique contribuent grandement à la stabilité des portefeuilles Chorus II. Rares sont les solutions d'investissement qui intègrent une gamme aussi variée et complète de placements.

Vous recherchez la simplicité et la tranquillité d'esprit. Les portefeuilles Chorus II proposent une solution de répartition d'actif unique. À vous d'en tirer profit dès maintenant... et pour plus tard! ■■

Faites évoluer votre portefeuille... tout simplement!

Vous avez déjà reçu une lettre ou un appel de votre conseiller de Desjardins vous invitant à transférer, sans frais, votre capital dans un portefeuille Chorus II. C'est déjà fait? C'est une bonne nouvelle : vous profitez déjà de nombreux avantages.

Si vous détenez encore un portefeuille Chorus, voici quelques rappels importants.

Vous pouvez effectuer ce transfert dès maintenant

- Si votre compte est enregistré (REER, CELI, FERR, CRI, FRV, FRVR, REIR)
 - Le transfert de votre portefeuille se fera sans incidences fiscales.
- Si votre compte n'est pas enregistré
 - Il est possible que le transfert ait certaines incidences fiscales, mais les portefeuilles Chorus II en catégorie de société sont probablement tout indiqués dans votre situation.

Parlez-en à votre conseiller de Desjardins

Quelle que soit votre situation, vous pouvez compter sur votre conseiller de Desjardins pour répondre à vos questions et vous accompagner dans cette démarche. Il saura déterminer le portefeuille Chorus II qui correspond à votre profil d'investisseur et qui contribuera à la réalisation des projets qui vous sont chers.

Les portefeuilles Chorus II : la distinction en matière de placement

Le futé

Qui dit vrai? Chacun de ces quatre personnages a ses idées sur les produits financiers, leurs avantages ou la situation économique. Identifier celui qui dit vrai. **Un seul a raison. Trouvez lequel est le plus futé!**

1. **Marie-Chantale**, célibataire, aura 55 ans cette année. Elle est à quelques mois de sa retraite et touchera très bientôt la pension de son employeur. Bien sûr, Marie-Chantale est une femme avisée mais prudente, car depuis longtemps elle investit le maximum dans son REER et compte bien commencer à en profiter.

« Quand je serai à ma retraite, je n'aurai pas à me soucier de ma facture fiscale. »

2. **Pierre**, ancien gestionnaire en finances, a 63 ans; il touche aujourd'hui une pension de retraite. Son épouse, Monique, une enseignante, a 50 ans. Leurs deux fils étudient à l'université. Pierre aime bien que ses investissements lui procurent un bon rendement.

« Je suis à la retraite et nos revenus sont encore assez élevés. Je fais des choix d'investissement qui me procurent un bon rendement net après impôt, car je sais que l'impôt que je n'ai pas à payer continue de faire croître mes placements. C'est une façon simple d'améliorer le rendement de mes placements. »

3. **Jacinthe et Luc**, un couple dans la quarantaine, ont deux enfants à l'école et deux revenus bien au-dessus de la moyenne. Ils vivent bien tout en prévoyant leur retraite sur leur voilier dans le sud.

« À notre retraite, nous n'aurons pas le choix. Nous devrons payer des factures d'impôt élevées. »

Pierre est le plus futé, car il sait qu'un placement offrant une fiscalité avantageuse peut lui permettre d'optimiser le rendement de ses investissements.

AccèsD

À quelques clics de vos investissements... où et quand vous voulez!



Simple, rapide et sécuritaire :

- pour investir en ligne dans vos Fonds Desjardins
- et obtenir votre relevé de placements Fonds Desjardins

Pour en savoir plus, rendez-vous sur AccèsD ou fondsdesjardins.com ou communiquez avec le service à la clientèle au 514 CAISSES/1 800 CAISSES

Concours

« Fini la paperasse »

Le premier tirage du concours « Fini la paperasse » a eu lieu le 31 octobre 2011. Madame Nicole Tanguay, de la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière, a été l'heureuse gagnante et a remporté le prix de 5 000 \$.

Les Fonds Desjardins qui composent votre portefeuille sont gérés par des professionnels de l'investissement qui comptent parmi les meilleurs gestionnaires de fonds au monde, chacun dans son domaine d'expertise. A chaque trimestre, nous vous présentons une brève description de l'un d'eux.

Gestionnaire de fonds

Baker Gilmore et Associés inc. Une référence dans le domaine des titres à revenu fixe au Canada

En affaires depuis plus de 20 ans, Baker Gilmore est l'une des plus importantes firmes de gestion de placement spécialisée dans les titres à revenu fixe au Canada. La société a acquis une solide réputation auprès des caisses de retraite, des compagnies d'assurances et d'autres investisseurs institutionnels.

Membre du Groupe financier Connor, Clark & Lunn, qui administre un actif sous gestion de 37 milliards \$ CA, Baker Gilmore se distingue notamment par son approche basée sur les éléments suivants :

- une analyse poussée de l'économie et des facteurs clés qui, telles les prévisions de taux d'intérêt, influencent les rendements du marché obligataire ;
- un processus rigoureux de construction de portefeuille axé sur l'atteinte des objectifs du fonds en matière de risque et de rendement ;
- une sélection de titres de sociétés qui repose sur une analyse de crédit et, en particulier, sur le risque de défaillance.

La recherche constitue la pierre angulaire de la philosophie de placement de Baker Gilmore. Afin de produire de meilleurs rendements à long terme, la firme met en œuvre des stratégies multiples et diversifiées permettant de profiter des meilleures occasions de placement qui s'offrent sur le marché. III

BAKER GILMORE

Baker Gilmore en bref

Année de création :
1988

Siège social :
Montréal

Actif total sous gestion :
4,5 milliards \$ CA

Fonds Desjardins géré :
Fonds Desjardins Revenu court terme



@ Le fil exécutif

- @ Chorus II offre six portefeuilles pour la vie active et la retraite.
- @ Les portefeuilles Chorus II aident à optimiser le rendement net après impôt.
- @ La catégorie de société offre une fiscalité avantageuse.
- @ Les options de revenu des portefeuilles Chorus II sont très souples.
- @ Simplicité de transfert du portefeuille Chorus vers le nouveau portefeuille Chorus II.
- @ Les portefeuilles Chorus II s'adaptent aux fluctuations du marché.
- @ Les portefeuilles Chorus II répondent aux besoins de tous les types d'investisseurs.
- @ Les portefeuilles sont gérés par des experts en placement d'envergure internationale.

Pour en savoir plus, parlez-en à votre conseiller de Desjardins.

Concours

« Votre satisfaction, notre priorité »

Le gagnant du concours « Votre satisfaction, notre priorité » est Monsieur Marcel Morin de la Caisse Desjardins de Farnham. Il pourra profiter de 500 \$ à dépenser à la boutique Forfaiterie.

Le plus récent tirage a eu lieu le 30 novembre 2011 et les deux prochains tirages auront lieu le 30 décembre 2011 et le 31 janvier 2012.

Pour participer, il suffit de vous inscrire sur AccèsD pour obtenir votre relevé de placement Fonds Desjardins. Participez-y!

Information disponible sur fondsdesjardins.com

Le rapport annuel de la direction et les états financiers annuels vérifiés des Fonds Desjardins au 30 septembre 2011, ainsi que le rapport annuel aux porteurs du comité d'examen indépendant du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011, sont disponibles sur le site fondsdesjardins.com, sous la rubrique *Information aux investisseurs*, ou encore, sur le site sedar.com.

Investissement socialement responsable



Dialogue avec les entreprises Où en sommes-nous ?

En 2011, le programme d'engagement des entreprises du Fonds Desjardins Environnement (FDE) ciblait neuf entreprises sur les recommandations de notre partenaire Placements NEI et du Groupe consultatif en environnement de Fonds Desjardins. Rappelons que ce dernier est formé d'experts indépendants engagés dans le secteur de l'environnement.

L'objectif de ce programme d'engagement est de dialoguer avec les entreprises dont les titres composent le FDE afin de les inciter à adopter de meilleures pratiques environnementales. Le dialogue a été mené conjointement avec Placements NEI. Les résultats obtenus sont majoritairement positifs et, même si les objectifs n'ont pas tous été atteints, les entreprises démontrent leur ouverture et leur volonté d'évoluer.

En 2012, le Fonds Desjardins Environnement continuera le dialogue avec ces entreprises. Il a également ciblé six autres entreprises canadiennes, élargissant ainsi son champ d'action à d'autres secteurs d'activité.

Compagnie	Secteur d'activité	Objectifs du dialogue	Tendance du dialogue
Crescent Point Energy	Énergie	<ul style="list-style-type: none"> Gérer les risques liés à l'eau. Instituer un fonds suffisant pour la réhabilitation du territoire. 	▲
Enbridge	Énergie	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir le consentement libre, préalable et informé des Premières nations. Inclure les aspects ESG dans la rémunération des cadres. 	▼
Encana	Énergie	<ul style="list-style-type: none"> Gérer les risques liés à l'eau dans les opérations de fracture hydraulique. Inclure les aspects ESG dans la rémunération des cadres. 	▲
Suncor Energy	Énergie	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le suivi des ressources en eau dans l'exploitation des sables bitumineux. Instituer un fonds suffisant pour la réhabilitation du territoire. Inclure les aspects ESG dans la rémunération des cadres. 	▲
Talisman	Énergie	<ul style="list-style-type: none"> Gérer les risques liés à l'eau dans les opérations de fracture hydraulique. Obtenir le consentement libre, préalable et informé des Premières nations. Inclure les aspects ESG dans la rémunération des cadres. 	▲
Barrick Gold	Matériaux	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir le consentement libre, préalable et informé des Premières nations. Renforcer les structures de gouvernance pour mieux gérer les risques ESG. 	▲
Goldcorp	Matériaux	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir le consentement libre, préalable et informé des Premières nations. Veiller à l'application des recommandations issues de l'évaluation de l'impact de l'exploitation sur les droits humains. 	▲
Potash	Matériaux	<ul style="list-style-type: none"> Développer et mettre en place une stratégie d'entreprise en matière d'utilisation de l'eau. 	▲
Teck	Matériaux	<ul style="list-style-type: none"> Établir une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Obtenir le consentement libre, préalable et informé des Premières nations. 	▲

Légende : ▲ En progrès ► Stable ▼ En recul

L'importance des droits de vote

Au moins une fois par année, toutes les entreprises cotées en bourse sont tenues d'organiser une assemblée générale de leurs actionnaires. C'est l'occasion de soumettre à leur approbation des questions importantes, comme l'élection des membres du conseil d'administration, et de nommer les vérificateurs de l'entreprise.

Il arrive aussi que des investisseurs soumettent des questions au vote des actionnaires parce qu'ils les jugent stratégiques pour l'avenir de l'entreprise. L'exercice du droit de vote est donc non seulement un droit, mais également une responsabilité qui incombe à tous les actionnaires d'entreprises.

En tant que détenteurs d'actions, les Fonds Desjardins sont actionnaires et propriétaires de centaines d'entreprises au Canada et dans le monde. La Politique régissant l'exercice des droits de vote des Fonds Desjardins énonce les principes et les positions défendues par les Fonds Desjardins sur un ensemble de sujets relatifs à la gouvernance, à l'environnement et à la responsabilité sociale. Mise à jour régulièrement, cette politique guide la façon dont nous votons à chaque proposition, que celle-ci soit émise par l'entreprise ou par des actionnaires.

Par exemple, Fonds Desjardins vote systématiquement contre une proposition qui demande de fusionner le poste de président du conseil d'administration et celui de président-directeur général, car cela va à l'encontre des meilleures pratiques de saine gouvernance. À l'opposé, Fonds Desjardins vote pour les propositions qui offrent aux actionnaires un droit de regard sur la rémunération des cadres.

Notre politique en matière de droits de vote reflète nos préoccupations et celles de nos détenteurs à l'égard de la gestion des entreprises dans lesquelles nous investissons. Ainsi, l'exercice du droit de vote est utilisé dans une optique d'actionariat engagé et constitue l'une des stratégies clés de Fonds Desjardins en investissement responsable.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, vous trouverez sur fondsdessjardins.com ainsi que dans l'édition de décembre 2011 du bulletin *Un monde en action* :

- La Politique régissant l'exercice des droits de vote des Fonds Desjardins
- Le résultat complet des votes de 2011
- Les détails des résultats obtenus pour le dialogue avec les entreprises en 2011
- Les entreprises ciblées par le programme de dialogue en 2012

fondsdessjardins.com

Les Fonds Desjardins sont offerts par Desjardins Cabinet de services financiers Inc., courtier en épargne collective et filiale de la Fédération des caisses du Québec. Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif et l'utilisation d'un service de répartition d'actif peuvent donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié des Fonds Desjardins dans lesquels le service de répartition d'actif investit avant de faire un placement.



Coopérer pour créer l'avenir